



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1880

Lancement de l'opération 60020612 « Prévention de l'usure professionnelle Education 2021-2026 » et affectation de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 00006

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1880 - LANCEMENT DE L'OPERATION 60020612 « PREVENTION DE L'USURE PROFESSIONNELLE EDUCATION 2021-2026 » ET AFFECTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-2, PROGRAMME N° 00006

(DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, qui comprend le projet « Renouvellement du mobilier et matériel scolaire 2021-2026 ».

Par délibération n° 2022/1811 du 7 juillet 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2021-2 « Enveloppes scolaires 2021-2026 », programme n° 00006.

Dans la continuité de la démarche PREQUIP (PRévenir, EQUIper, Piloter) amorcée en 2019 et visant à diminuer l'absentéisme, la Direction de l'Education souhaite sanctuariser les dépenses engagées sur les conditions de travail et les rendre visibles dans l'optique de production d'indicateurs de suivi des actions de prévention des risques et de l'usure professionnelle.

L'investissement sur la prévention rejoint les objectifs du Pacte Social, en particulier son axe 7 relatif à la qualité de vie au travail, dont l'amélioration des conditions de travail des agents de la Direction de l'Education est un levier majeur.

La création d'une enveloppe dédiée à la prévention s'inscrit par ailleurs dans l'harmonisation des pratiques de la Délégation Jeunesse, Education, Enfance, Sport et Inclusion.

Les crédits seront utilisés pour financer des actions d'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, des mesures d'adaptation des postes, des outils et solutions ergonomiques, du mobilier, du matériel, des équipements, ainsi que des études et expérimentations.

Ils pourront être mobilisés pour répondre aux besoins identifiés lors de l'évaluation des risques, d'analyses de situations de travail, d'analyses d'accidents, de besoins exprimés par le terrain, de projets arbitrés par la Direction.

Cette opération est estimée à 600 000 € sur le mandat.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 ;

Vu la délibération n° 2022/1811 du 7 juillet 2022 ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération 60020612 « Prévention de l'usure professionnelle Education 2021-2026» est approuvé. Cette opération est financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 00006.

- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme 00006, AP 2021-2, opération 60020612 et imputées aux chapitres 20, 21, 23 (et autres), fonction 213 selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant susceptible de modifications compte tenu des aléas pouvant survenir :
 - 2022 : 120 000 €;
 - 2023 : 120 000 €;
 - 2024 : 120 000 €;
 - 2025 : 120 000 €;
 - 2026 : 120 000 €

- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen ou tout autre Fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il est autorisé à signer tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET